

Recueil des actes administratifs

du 1^{er} trimestre 2012

SOMMAIRE

	Pages
Arrêtés du Maire	2 à 15
Décisions du Maire	16 à 23
Délibérations du Conseil Municipal	24 à 40

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°11 du 4 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Avenue de la Maine

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous véhicules sur la piste cyclable de l'avenue de la Maine (portion allant du giratoire de Beaurepaire au giratoire de l'Atlantique, du 4 au 31 janvier 2012.

Arrêté n°12 du 4 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue du Puit

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue du Puit, du 10 au 11 janvier 2012.

Arrêté n°15 du 5 janvier 2012 :

Mise en place de plots réfléchissants à la Pépinière - retrait de l'arrêté 2011-1180

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 sur la RD 2775B au droit du tourne à gauche de la zone de la Pépinière, pendant un jour, sur la période du 17 au 21 janvier 2012.

Arrêté n°16 du 6 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable - Rue des Battages

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue des Battages, du 9 au 20 janvier 2012.

Arrêté n°18 du 6 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale, du 17 janvier au 17 février 2012.

Arrêté n°19 du 9 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique- Rue Floriane

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules au droit du chantier – rue Floriane, du 12 au 20 janvier 2012.

Arrêté n°20 du 9 janvier 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'un commerce ambulant - Foire située place d'Herbauges/rue Nationale/rue de l'Eglise

Autorise Mme HOGNON à occuper un emplacement sur la foire pour l'exercice d'une activité de vente de linge de maison, du 1^{er} février au 31 décembre 2012.

Arrêté n°21 du 9 janvier 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'un commerce ambulant - Foire située place d'Herbauges/rue Nationale/rue de l'Eglise

Autorise Mme GIRARDEAU à occuper un emplacement sur la foire pour l'exercice d'une activité de vente de confection féminine, du 1^{er} février au 31 décembre 2012.

Arrêté n°22du 9 janvier 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'un commerce ambulant - Foire située place d'Herbauges/rue Nationale/rue de l'Eglise

Autorise Mme SORIN à occuper un emplacement sur la foire pour l'exercice d'une activité de vente de confection féminine, du 1^{er} février au 31 décembre 2012.

Arrêté n°23 du 9 janvier 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'un commerce ambulant - Foire située place d'Herbauges/rue Nationale/rue de l'Eglise

Autorise Melle BONNET à occuper un emplacement sur la foire pour l'exercice d'une activité de vente de chaussures, du 1^{er} février au 31 décembre 2012.

Arrêté n°24 du 9 janvier 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'un commerce ambulant sur le marché St Pierre

Autorise Mme ROBERT à occuper un emplacement sur le marché St Pierre pour l'exercice d'une activité de vente de fromages, du 1^{er} février au 31 décembre 2012.

Arrêté n°33 du 11 janvier 2012 :

Autorisation d'exploitation et de stationnement de taxis aux emplacements n°6 et 7 - Société "ALLOIC TAXI" - Modification de l'arrêté du Maire n°297 du 13 avril 2011

Modifie l'article 2 de l'arrêté n°2011-297 du 13 avril 2011 ainsi qu'il suit : "La Société ALLOIC TAXI est autorisée à exploiter les emplacements suivants : emplacement n°6, titulaire depuis le 28 mars 2002, pour le véhicule Renault Scénic III immatriculé BZ-123-XD". Les autres dispositions demeurent inchangées.

Arrêté n°34 du 12 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Avenue des Peux

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules au droit du chantier – avenue des Peux, du 6 au 10 février 2012.

Arrêté n°35 du 12 janvier 2012 :

Construction de jardinières - Rue Neuve

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement au droit du chantier – rue Neuve et place Jeanne d'Arc, du 30 janvier au 10 février 2012.

Arrêté n°36 du 12 janvier 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 15 janvier 2012

Autorise les concessions automobiles à ouvrir exceptionnellement le dimanche 15 janvier 2012.

Arrêté n°39 du 13 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz - Rue Nationale- retrait de l'arrêté 2012-018

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale du 17 janvier au 17 février 2012.

Arrêté n°46 du 18 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la pose d'un poteau d'incendie - avenue du bocage

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – avenue du Bocage, du 23 janvier au 3 février 2012.

Arrêté n°47 du 23 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur câble moyenne tension - Place des Droits de l'Homme Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale, du 17 janvier au 17 février 2012.

Arrêté n°48 du 23 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Rue Clément Ader

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement sur la rue Clément Ader, du 6 au 17 février 2012.

Arrêté n°55 du 24 janvier 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- maison de retraite du clergé

Autorise la maison de retraite du Clergé, classé dans la 4^{ème} catégorie, de type Uh et V, situé au Landreau, 4 bis rue Saint Etienne aux Herbiers à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 6 mois.

Arrêté n°58 du 26 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique- CR de la Vergnais

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – chemin rural de la Vergnaie, du 6 février au 2 mars 2012.

Arrêté n°59 du 26 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Grande Rue Saint Blaise

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement de tous les véhicules au droit du chantier – Grande Rue, du 6 au 17 février 2012.

Arrêté n°61 du 27 janvier 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Espace Herbauges

Autorise l'Espace Herbauges, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type LTSWN, situé rue de la Prise d'Eau aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°65 du 30 janvier 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 5 février 2012

Autorise les concessions automobiles à ouvrir exceptionnellement le dimanche 5 février 2012.

Arrêté n°66 du30 janvier 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des magasins de négoce pour l'aménagement de la maison le dimanche 5 février 2012

Autorise les magasins de négoce pour l'aménagement de la maison, à l'exclusion de la partie "meubles", à ouvrir exceptionnellement le dimanche 5 février 2012.

Arrêté n°67 du 30 janvier 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des commerces de vêtements et de chaussures les dimanches 1er juillet et 28 octobre 2012

Autorise les commerces de vêtements et de chaussures à ouvrir exceptionnellement les dimanches 1^{er} juillet et 28 octobre 2012.

Arrêté n°68 du 30 janvier 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des commerces des Herbiers les dimanches 16 et 23 décembre 2012

Autorise les commerces des Herbiers à ouvrir exceptionnellement les dimanches 16 et 23 décembre 2012.

Arrêté n°70 du 31 janvier 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Rue Nationale

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules au droit du chantier sur rue des Arts (entre la place des Droits de l'Homme et la rue Nationale) et sur rue Nationale au droit du n°15, du 20 février au 9 mars 2012.

Arrêté n°73 du 1^{er} février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 5 mai 2012

Interdit la circulation et le stationnement à tous les véhicules rue Monseigneur Massé et rue du Donjon, le samedi 5 mai 2012 de 10h à 22h30.

Interdit le stationnement des véhicules sur la parking du Château à partir du vendredi 4 mai 2012 à 12h au samedi 5 mai 2012 à 22h30.

Arrêté n°74 du 1er février 2012 :

Interdiction d'utilisation des stades

Interdit à la pratique sportive l'ensemble des terrains de grands jeux à compter du jeudi 2 février 2012 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté n°75 du 2 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour le Festival Free sons divers les 16, 17 et 18 mars 2012

Interdit le stationnement de tous les véhicules (hors riverains) du vendredi 16 mars 17h au dimanche 18 mars 2012 dans le périmètre suivant : Grande Rue, rue de Saumur, place du Champ de Foire, rue des Pierres Fortes, rue Nationale, rue du 11 Novembre, avenue des Marronniers, rue d'Ardelay, rue du Pont de la Ville.

Interdit la circulation des véhicules à partir du vendredi 16 mars à 17h au dimanche 18 mars 2012 à 8h dans la rue de la Prise d'Eau (hors riverains) et la rue des Bains Douches.

Le stationnement des festivaliers sera fait exclusivement sur les parkings aménagés à proximité du site de la Gare.

Arrêté n°76 du 2 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation d'une course cycliste le 22 avril 2012

Interdit, le 22 avril 2012 lors du déroulement de l'épreuve de la course cycliste du Loup Blanc prévue de 13h à 18h30, la circulation dans le sens contraire de la course sur les VC n°211 et 212 dans les sections comprises entre les RD 23 et 48 et interdit le stationnement du public dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveu et les carrefours.

Arrêté n°77 du 3 février 2012 :

Ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- la Cervoiserie

Autorise La Cervoiserie, classée dans la 4^{ème} catégorie, de type MN, situé rue de la Noue aux Herbiers, à ouvrir au public. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai d'un mois.

Arrêté n°78 du 3 février 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- école privée maternelle Saint Sauveur d'Ardelay

Autorise l'école privée maternelle Saint Sauveur d'Ardelay, classée dans la 4^{ème} catégorie, de type R, situé 12 rue du Bois Joly aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°93 du 8 février 2012 :

Interdiction d'utilisation des stades

Interdit à la pratique sportive l'ensemble des terrains de grands jeux à compter du jeudi 9 février 2012 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté n°94 du 10 février 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- magasin Alain MANOUKIAN

Autorise le magasin Alain MANOUKIAN, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type M, situé 3 rue Olivier de Serres aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans les délais impartis.

Arrêté n°95 du 10 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique- les Basses Barrouères

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier — les Basse Barrouères, du 16 février au 2 mars 2012.

Arrêté n°108 du 15 février 2012 :

Interdiction d'utilisation des stades

Autorise à la pratique sportive les des terrains de grands jeux des complexes sportifs à compter du jeudi 16 février 2012.

Arrêté n°109 du 15 février 2012 :

Arrêté de circulation rue Gâte Bourse

Interdit, fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules rue Gâte Bourse, entre la rue Saint Exupéry et la rue de l'Ouvrardière, le 22 février 2012 de 9h à 16h.

Arrêté n°115 du 17 février 2012 :

Ouverture temporaire d'exploitation avec prescriptions - manifestation Salon de l'habitat au parc des expos de la Gare

Autorise le parc des expos de la Gare, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type LTX, situé 35 rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers, à ouvrir pour le Salon de l'Habitat, du vendredi 17 février 2012 au dimanche 19 février 2012. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°116 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Etienne REMAUD, 1er adjoint, chargé du développement économique et des ressources générales

Abroge l'arrêté n°862 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour les matières suivantes : 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 21° et 22°.

Arrêté n°117 du 17 février 2012:

Subdélégation de fonctions et de signature à Mme Jeanine BOUSSEAU, 2ème adjoint, chargée de l'action sociale et de la solidarité

Abroge l'arrêté n°863 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°118 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Jacky GAUTIER, 3ème adjoint, chargé des affaires sportives et de la communication

Abroge l'arrêté n°864 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour les matières suivantes : 4° et 5°.

Arrêté n°119 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à Mme Eugenie GROSSIN-LABURTHE, 4ème adjoint, chargée du développement culturel

Abroge l'arrêté n°865 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour les matières suivantes : 4° et 5°.

Arrêté n°120 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Jean-Luc CHARPENTIER, 5ème adjoint, chargé du développement et des ressources techniques

Abroge l'arrêté n°866 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°121 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à Mme Annie CHIRON, 6ème adjoint, chargée des actions en direction de la jeunesse

Abroge l'arrêté n°867 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°122 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Olivier BLANCHARD, 7ème adjoint, chargé du développement urbain et du cadre de vie

Abroge l'arrêté n°868 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour les matières suivantes : 4°, 14° et 19°.

Arrêté n°123 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à Mme Catherine PASQUEREAU, 8ème adjoint, chargée de l'action sociale et de l'enfance

Abroge l'arrêté n°869 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°124 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Jean POIRIER, 9ème adjoint, chargé des affaires scolaires Abroge l'arrêté n°870 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour les matières suivantes : 4° et 13°.

Arrêté n°125 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Jacky KIMMEL, conseiller municipal, chargé des affaires financières et du développement commercial

Abroge l'arrêté n°871 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°126 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Daniel BOUDAUD, conseiller municipal, chargé des affaires agricoles et du développement rural

Abroge l'arrêté n°872 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°127 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Jean-Marie GIRARD, conseiller municipal, chargé des moyens du centre technique municipal

Abroge l'arrêté n°873 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°128 du 17 février 2012 :

Subdélégation de fonctions et de signature à M. Jean-Jacques VRIGNAUD, conseiller municipal, chargé de la voirie et des équipements urbains

Abroge l'arrêté n°874 du 12 novembre 2010.

En vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire modifie les compétences visées par l'article L.2122-22 du CGCT pour la matière suivante : 4°.

Arrêté n°133 du 17 février 2012 :

Construction de jardinière - Rue Neuve

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement au droit du chantier – rue Neuve et place Jeanne d'Arc, du 20 au 24 février 2012.

Arrêté n°134 du 20 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique- Rue du Tourniquet

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – rue du Tourniquet, du 12 au 30 mars 2012.

Arrêté n°135 du 20 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Rue Lucas Marais

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Lucas Marais, du 20 février au 2 mars 2012.

Arrêté n°136 du 20 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'extension du réseau d'éclairage public - Rue des Ormeaux Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – rue des Ormeaux, du 1^{er} au 15 mars 2012.

Arrêté n°137 du 20 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour kermesse du 30 juin 2012

Interdit, en fonction des besoins, la circulation à tous les véhicules pour le passage du défilé le samedi 30 juin 2012 de 11h à 12h dans les rues suivantes : Léonard de Vinci, Maurice Ravel, Daniel Balavoine, Jean Rostand, Jean-Sébastien Bach, Claude François et Dalida.

Arrêté n°141 du 21 février 2012 :

Autorisation de détention d'un chien catégorisé délivrée à M. BONHOMEAU Guillaume

Autorise M. BONHOMEAU Guillaume à détenir un chien de race Rottweiler appartenant à la catégorie 2 sous réserve de se conformer aux restrictions.

Arrêté n°142 du 21 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de reprise branchement electrique - RD 160 - Carrefour Massabielle

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit du chantier – RD 160 / carrefour Massabielle, du 27 février 2012 à 8h au 28 février 2012 à 17h30.

Arrêté n°143 du 21 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable - rue Henri IV

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – rue Henri IV, du 5 au 16 mars 2012.

Arrêté n°148 du 23 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour reprise de branchement électrique sur la RD 160 - carrefour Massabielle

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores sur la RD 160 au droit du carrefour Massabielle, du 5 au 23 mars 2012.

Arrêté n°151 du 24 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation allant du 1^{er} au 5 mars 2012

Interdit le stationnement sur la rue de la Guerche du 1^{er} au 5 mars 2012.

Arrêté n°158 du 28 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement France Télécom- route des Enfreins

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous véhicules sur la route des Enfreins, sur la rue Pidanne, au droit du Pont, les 1^{er} et 2 mars 2012.

Arrêté n°164 du 29 février 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - rue du Tourniquet

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux au droit du chantier – rue du Tourniquet, du 5 au 30 mars 2012.

Arrêté n°165 du 1er mars 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- collège Jean Yole

Autorise le collège Jean Rostand, classé dans la 2^{ème} catégorie, de type R, situé 2 rue de l'Amiral de l'Etenduère aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réalisé immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°166 du 5 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique- Rue de l'Etang

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K5c au droit du chantier – rue de l'Etang, du 5 au 9 mars 2012.

Arrêté n°167 du 5mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'abattage d'arbres dans le parking des remparts

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules sur le parking des remparts, les 8 et 9 mars 2012.

Arrêté n°168 du 5 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'élagage d'arbres - Rue Jean Mermoz

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules sur la rue Mermoz, du 6 au 9 mars 2012.

Arrêté n°169 du 6 mars 2012 :

Enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural sis lieu-dit Le Bois Joly d'Ardelay

Soumet à une enquête publique le projet d'aliénation d'un chemin rural situé au Bois Joly d'Ardelay - Les Herbiers. Le dossier d'enquête pourra être consulté à la mairie des Herbiers – service juridique et patrimonial, du 11 au 25 avril 2012.

Arrêté n°180 du 8 mars 2012:

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage le dimanche 11 mars 2012

Autorise les commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage à ouvrir exceptionnellement le dimanche 11 mars 2012.

Arrêté n°181 du 8 mars 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 18 mars 2012

Autorise les concessions automobiles à ouvrir exceptionnellement le dimanche 18 mars 2012.

Arrêté n°182 du 8 mars 2012 :

Ouverture temporaire d'exploitation avec prescriptions - manifestation week-end structures gonflables au parc des expos de la Gare

Autorise le parc des expos de la Gare, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type LTX, situé 35 rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers, à ouvrir pour le Week-end structures gonflables, les 10 et 11 mars 2012. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°183 du 8 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit du chantier – rue Nationale, du 19 au 23 mars 2012.

Arrêté n°184 du 9 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse d'Ardelay le 10 juin 2012

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 10 juin 2012 de 13h à 17h dans les rues suivantes : rue Nationale (entre la place des Droits de l'Homme et la rue du 11 novembre 1918), place du Petit Bourg et rue des Bénédictins.

Arrêté n°185 du 9 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour Massabielle

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores sur la RD 160 au droit du carrefour Massabielle, du 23 mars au 6 avril 2012.

Arrêté n°186 du 9 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Petit Bourg le 10 juin 2012- retrait de l'arrêté 2012- 184

Retire l'arrêté 2012-184 du 8 mars 2012.

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 10 juin 2012 de 13h à 17h dans les rues suivantes : rue Nationale (entre la place des Droits de l'Homme et la rue du 11 novembre 1918), place du Petit Bourg et rue des Bénédictins.

Arrêté n°189 du 13 mars 2012 :

Mesure temporaires de sécurité pour manifestation - Rue de Clisson

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules sur la rue de Clisson le dimanche 1^{er} avril 2012 de 9h à 18h.

Arrêté n°190 du 13 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable - Rue de la Tisonnière

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux au droit du chantier – rue de la Tisonnière, du 26 mars au 26 avril 2012.

Arrêté n°191 du 13 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de transformateur au lieu dit l'Aubonnière

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18, pet piquets K10 ou par feux au droit du chantier — l'Aubonnière, le 5 juin 2012 de 8h à 14h.

Arrêté n°192 du 13 mars 2012 :

Réglementation temporaire de la circulation pour cause d'épreuves sportives sur la voie publique – course cycliste Grand Prix le 27 mai 2012

Interdit la circulation, le 27 mai 2012 de 13h à 19h, lors du déroulement de l'épreuve Grand Prix, à l'intérieur de l'agglomération des Herbiers sur le circuit de la course : rue du 11 Novembre, avenue de la Gare, rue du Tourniquet et rue Nationale.

Interdit le stationnement sur les trottoirs bordant immédiatement les voies utilisées par les coureurs.

Arrêté n°193 du 14 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour manifestation - Caval'Herbiers

Interdit la circulation sur la VC de la Rebouchonnière, pendant la durée de la manifestation "Caval'Herbiers", du 6 au 8 juillet 2012.

Arrêté n°194 du 14 mars 2012 :

Autorisation d'une vente au déballage chez les riverains de la rue de Clisson, de l'avenue de la Maine à la rue de Beaurepaire, des impasses Romanet, des Moulins, des aéroplanes le dimanche 1er avril 2012

Autorise Mme GARDE Béatrice à organiser une vente au déballage sur les terrains privés des riverains de la rue de Clisson, de l'avenue de la Maine à la rue de Beaurepaire, des impasse Romanet, des Moulins et des Aéroplanes, le dimanche 1^{er} avril de 9h à 18h.

Arrêté n°195 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - bar "L'arrêt de bus"

Autorise Melle OUVRARD Louise, gérante du café l'Arrêté de Bus, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 15 m².

Arrêté n°196 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - bar "Le Barbatruc"

Autorise Melle GIRARD Karen, gérante du café le Barbatruc, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 195 m².

Arrêté n°197 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - bar "Le Donjon"

Autorise M. LE PAPE Christian, gérant du café le Donjon, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 10 m².

Arrêté n°198 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse – restaurant "Le Délice des Halles"

Autorise Melle PERARD Mélanie, gérante du restaurant le Délice des Halles, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 22 m².

Arrêté n°199 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - bar "Le Café des Sports"

Autorise M. MACCIOCU Mario, gérant du café des Sports, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 18 m².

Arrêté n°200 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - restaurant "La Boucherie"

Autorise M. NEVEU Thierry, gérante du restaurant la Boucherie, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 16 m².

Arrêté n°201 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - restaurant "Le Parloir"

Autorise Melle BREJON Aurélie, gérante du restaurant le Parloir, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 9 m².

Arrêté n°202 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - restaurant "Le Chat Huant"

Autorise Mme RONDEAU Guylaine, gérante du restaurant le Chat Huant à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 45 m².

Arrêté n°203 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - bar "Les Arcades"

Autorise Mme GUIET Dominique, gérante du café les Arcades, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 45 m².

Arrêté n°204 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - restaurant "La Pizzeria"

Autorise M. JAMIN David, gérant du restaurant la Pizzeria, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 22 m².

Arrêté n°205 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - restaurant "Le Bi-Cook"

Autorise M. NOEL Olivier, gérante du restaurant le Bi-Cook, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 10 m².

Arrêté n°206 du 15 mars 2012 :

Permis de stationnement - installation temporaire d'une terrasse - bar "Les Saveurs de Fès"

Autorise M. NAKKACHI Mohammed, gérante du restaurant les Saveurs de Fès, à utiliser le trottoir pour la mise en place d'une terrasse, sur une superficie de 12 m².

Arrêté n°209 du 16 mars 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Cache Cache / Bonobo / Patrice Bréal au centre commercial d'Ardelay

Autorise le centre commercial Ardelay, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M, situé avenue Charles de Gaulles aux Herbiers, pour la cellule n°5 à enseigne "Cache Bonobo et Patrice Bréal", à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°218 du 20 mars 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 1er avril 2012

Autorise les concessions automobiles à ouvrir exceptionnellement le dimanche 1^{er} avril 2012.

Arrêté n°224 du 22 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue du Bignon

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolore au droit du chantier – carrefour rue du Bignon et rue de la Renaissance, du 9 au 13 avril 2012

Arrêté n°225 du 22 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électriques - Rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique dans le sens giratoire des poilus vers le centre ville sur la rue du Tourniquet (entre la rue des Bains Douches et la rue Nationale), du 22 au 30 mars 2012.

Arrêté n°226 du 22 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de supports France Télécom

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux AK5, K5a et K10 au droit du chantier (suivant la liste jointe des poteaux à remplacer), du 2 avril au 4 mai 2012 (durée de l'intervention : 2 à 3 heures).

Arrêté n°229 du 26 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Petit Bourg le 10 juin 2012- retrait de l'arrêté 2012- 186

Retire l'arrêté 2012-186 du 9 mars 2012.

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 10 juin 2012 de 10h30 à 12h30 dans la rue Nationale (de la place de Droits de l'Homme à la rue du 11 novembre), la place du Petit Bourg et la rue des Bénédictins.

Arrêté n°246 du 28 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse d'Ardelay le 24 juin 2012

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 24 juin 2012 de 13h à 17h dans les rues suivantes : Mgr Massé, du Donjon, du Pontreau, du Bois Joly.

Arrêté n°247 du 28 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement France télécom- Route des enfreins

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la route des Enfreins – VC 216), du 2 au 6 avril 2012.

Arrêté n°248 du 28 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de supports France Télécom

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux AK5, K5a, B3 et K10 au droit du chantier au lieu-dit l'Audurière le 2 avril 2012.

Arrêté n°249 du 28 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la fête foraine du Préveil

Interdit le stationnement aux caravanes et aux métiers de forains du 3 au 15 mai 2012 sur la place d'Herbauges, la rue Nationale et la place des Droits de l'Homme.

Autorise l'installation des métiers de forains (hors caravanes) du 7 au 15 mai 2012 sur le site Novestyle.

Interdit la circulation et le stationnement du 7 au 14 mai 2012 sur la rue du 11 Novembre, l'avenue de la Gare et l'avenue des Marronniers.

Interdit la circulation et le stationnement le 12 mai 2012 de 20h à 24h sur la place de la Gare, la rue du 11 Novembre et l'avenue Rondeau.

Arrêté n°256 du 29 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue Notre Dame

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Notre Dame, pendant une journée du 10 au 13 mai 2012.

Arrêté n°257 du 29 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de forage dirigé - Avenue des Sables

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores, par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – RD 160 – avenue des Sables, du 3 avril au 1^{er} juin 2012.

Arrêté n°258 du 29 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de pose chambre et PE- Forage dirigé- Avenue des Sables -

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – RD 160 – avenue des Sables – rue St Eloi, du 2 au 13 avril 2012.

Arrêté n°259 du 30 mars 2012 :

Ouverture temporaire d'exploitation avec prescriptions - Manifestion " Forum entreprises et métiers du Pays des Herbiers" au Parc des Expos de la Gare

Autorise la parc des expos de la Gare, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type LTX, situé 35 rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers, pour la manifestation "Forum des entreprises et métiers du Pays des Herbiers", à ouvrir au public le 30 mars 2012. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°264 du 30 mars 2012 :

Concession d'un logement pour nécessité absolue de service à M. Yavor BACHVAROV adjoint technique

Autorise M. Yavor BACHVAROV à occuper, à titre gratuit, à usage d'habitation principale et par nécessité absolue de service, en sa qualité de gardien du complexe sportif Massabielle le logement de fonction situé 22 avenue de Cholet aux Herbiers, à compter du 1^{er} avril 2012.

Arrêté n°266 du 30 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue Pidanne

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue Pidanne, du 2 avril au 4 mai 2012.

Arrêté n°267 du 30 mars 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue de la Roche Themer

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue de la Roche Themer (entre le pont SNCF et la rue Pidanne), du 2 avril au 4 mai 2012.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Décision n°1 du 3 janvier 2012 :

Bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche – Les Herbiers : bail dérogatoire au décret du 30 septembre 1953 conclu avec la SAS ADREXO

Donne à bail à loyer à la SAS ADREXO le bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche – Les Herbiers, du 16 janvier au 23 février 2012, moyennant versement à la Ville d'un loyer de 1 200 € HT.

Décision n°2 du 5 janvier 2012 :

Local n°31a sis 7 bis rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec la SARL école de conduite MASSON, la société civile école de conduite BARON-LOISEAU et la SARL auto-école VENARD

Proroge, jusqu'au 10 janvier 2013, la convention d'occupation précaire du 7 janvier 2010 conclue avec la SARL école de conduite MASSON, la société civile école de conduite BARON-LOISEAU et la SARL auto-école VENARD pour l'occupation d'une partie du local n°31a sis 7 bis rue de la Guerche − Les Herbiers moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation précaire mensuelle de 188,46 € HT.

Décision n°3 du 6 janvier 2012 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs du site de la gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec LA SARL EDITIONS OFFSET 5

Loue à la SARL EDITIONS OFFSET 5 les ateliers n°19 et n°20 et les espaces extérieurs du site de la Gare, du 13 au 21 février 2012, moyennant versement à la Ville de la somme de 6 300 € HT.

Décision n°4 du 11 janvier 2012 :

Locaux de l'ensemble immobilier sis rue de la rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°5 au bail commercial du 19 décembre 2011 conclu avec l'association AFT IFTIM Formation Continue / Paris

Modifie, à compter du 16 janvier 2012, le parc locatif de l'association AFT IFTIM Formation Continue comme il suit : les quais du bâtiment n°33 situés rue de la Guerche – Les Herbiers sont donnés à bail au lieu et place des quais du bâtiment n°25.

Décision n°5 du 13 janvier 2012 :

Local de stockage sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation conclue avec l'association AEPUC / Nantes

Loue à l'association AEPUC l'espace bureau et l'espace atelier situés 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers moyennant versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 200 € HT.

Décision n°6 du 17 janvier 2012 :

Installations sportives communales : convention d'occupation conclue avec le collège Jean ROSTAND / Les Herbiers

Met à la disposition du Collège Jean Rostand, pour l'année scolaire 2011-2012, le gymnase de la Demoiselle (Grande salle, salle J. Secrétin, annexe PPCH), moyennant une participation financière de 8 414,53 €.

Décision n°7 du 17 janvier 2012 :

Installations sportives communales : convention d'occupation conclue avec le collège Jean YOLE / Les Herbiers

Met à la disposition du Collège Jean Rostand, pour l'année scolaire 2011-2012, le gymnase de l'Amiral (Salle Franck Sorin et G) et le stade de l'Amiral, moyennant une participation financière de 21 457,92 €.

Décision n°8 du 18 janvier 2012 :

Installations sportives communales : avenant n°1 à la convention d'occupation conclue avec le lycée polyvalent Jean Monnet / Les Herbiers

Modifie, pour l'année 2012, les tarifs horaires d'utilisation des équipements sportifs communaux comme il suit :

grande salle : 8,25 €,

• supplément chauffage (toute l'année) : 2,29 €,

supplément pour gardiennage : 5,75 €,

petite salle ou salle spécialisée : 4,99 €,

installations extérieures ou de plein air : 9,59 €,

- piscine par couloir de 25 m : 14,36 €,

- installations spéciales : 22,05 €.

Décision n°9 du 20 janvier 2012 :

Tarifs d'animations – régie de recettes du service animation jeunesse

Fixe les tarifs des deux activités "Destinations passions" et de l'activité "Art'déco" organisées par le service animation jeunesse de la Commune ainsi qu'il suit :

- laser game évolution la Roche sur Yon (15/02/2012) : 20 €,
- karting St Sébastien sur Loire (22/02/2012): 18 €,
- atelier art déco création d'une lampe (21/02/2012) : 10 €.

Décision n°10 du 24 janvier 2012 :

Ensemble immobilier sis 1 place du Petit Bourg - les herbiers : avenant n°1 a la convention d'occupation conclue avec l'association de gestion du LEAP CFP St Gabriel Nantes Océan / Le Pellerin

Proroge, jusqu'au 31 janvier 2015, la convention d'occupation du 29 avril 2011 conclue avec l'association de gestion du LEAP CFP St Gabriel Nantes Océan, moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation mensuelle de 342,72 € et une provision pour charges (eau, électricité, gaz, T.E.O.M) fixée à 70,00 €/mois.

Décision n°11 du 27 janvier 2012 :

Atelier-relais n°5 sis 37 rue Denis Papin – Les Herbiers : modification du montant des indemnités d'occupation

Fixe à 292,08 € HT le montant des indemnités d'occupation concernant l'atelier-relais n°5 sis 37 rue Denis Papin – Les Herbiers et occupé par l'association départementale vendéenne des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur, à compter du 1^{er} février 2012. Les indemnités des autres ateliers-relais demeurent inchangées.

Décision n°12 du 31 janvier 2012 :

Entrepôt n°32 sis rue de la Guerche – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association AEPUC / Nantes

Met à la disposition de l'association AEPUC une partie du bâtiment n°32 (200 m²) situé rue de la Guerche – Les Herbiers, à titre gratuit, du 1^{er} février au 15 juin 2012.

Décision n°13 du 31 janvier 2012 :

Tarifs d'animations – régie de recettes du service animation jeunesse

Fixe le tarif de la sortie "Carnet de voyage" organisée par service animation jeunesse ainsi qu'il suit :

voyage à Paris (du 7/04/2012 au 10/04/2012) : 110 €

Décision n°14 du 6 février 2012 :

Bureau premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : bal dérogatoire conclu avec la S.A.R.L SECURITAS France

Donne à bail à loyer, à compter du 16 février 2012, à la SARL SECURITAS un bureau situé au 1^{er} étage d'une surface de 21,92 m² ainsi que l'accès aux parties communes de l'immeuble de bureaux sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers, moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel de 237 € et un montant mensuel de charges de 17,50 €.

Décision n°15 du 9 février 2012 :

Local commercial sis 9 Grande Rue - Les Herbiers : avenant n°2 au bail commercial du 25 mai 2007 conclu avec la S.A.R.L ACT'IMMOBILIER

Poursuit jusqu'au 30 avril 2016, le bail commercial au profit de la S.A.R.L ACT'IMMOBILIER concernant un local commercial avec vitrine situé au rez-de-chaussée d'une surface de 46,04 m² ainsi qu'une partie habitation située au 1^{er} étage d'une surface de 60,63 m², ensemble situé au sein de l'immeuble sis 9 Grande Rue – Les Herbiers, moyennant un loyer mensuel de 926, 03 €.

Décision n°16 du 9 février 2012 :

Maison d'habitation sise 8 rue de la Guerche – Les Herbiers : convention d'occupation à titre précaire conclue avec M. Olivier BARBOT

Loue à M. Olivier BARBOT une maison d'habitation située 8 rue de la Guerche – Les Herbiers, du 1^{er} mars au 27 avril, moyennant versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 300 € hors charges.

Décision n°17 du 13 février 2012 :

Local sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un local communal avec la FNATH / section des Herbiers

Proroge jusqu'au 23 février 2014, la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local de stockage sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers conclue avec la FNATH des Herbiers.

Décision n°18 du 21 février 2012 :

Modification d'une régie de recettes – régie de recettes pour la vente de bois

Le régisseur titulaire percevra une indemnité annuelle de responsabilité en vigueur pour la période au cours de laquelle il aura assuré le fonctionnement de la régie de recette. Les mandataires suppléants pourront percevoir une indemnité de responsabilité pour la période au cours de laquelle ils auront assuré le fonctionnement de la régie.

Décision n°19 du 21 février 2012 :

Modification d'une régie de recettes – régie de recettes "expédition ou visa de pièces et copies de documents"

Le régisseur titulaire percevra une indemnité annuelle de responsabilité en vigueur pour la période au cours de laquelle il aura assuré le fonctionnement de la régie de recette. Les mandataires suppléants pourront percevoir une indemnité de responsabilité pour la période au cours de laquelle ils auront assuré le fonctionnement de la régie.

Décision n°20 du 22 février 2012 :

Bureau n°7 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : avenant n°1 au bail dérogatoire conclu avec la SARL BRAYNAS

A compter du 1^{er} mars 2012, la SARL BRAYNAS transfère son activité au sein du bureau n°7 d'une surface de 36,03 m² situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers.

Décision n°21 du 29 février 2012 :

Modification de la régie de recettes des droits de place des foires et marchés

Modifie l'article 1 de l'arrêté n°462 du 23 décembre 1998 ainsi qu'il suit :

La régie de recettes a pour objet l'encaissement des droits de places des foires et marchés ainsi que des recettes générées par la mise à disposition d'emplacements pour des spectacles ambulants (cirques, fêtes foraines...).

Modifie l'article 4 de l'arrêté n°462 du 23 décembre 1998 ainsi qu'il suit :

Les règlements seront acceptés en numéraire ou par chèque.

Les recouvrements seront effectués contre remise d'une quittance extraite d'un journal à souche.

Chaque année, les carnets de tickets en usage jusqu'au 31 décembre qui n'auraient pas été utilisés seront remis à la Trésorerie municipale.

Dans le cadre d'une mise à disposition d'emplacements pour des cirques, un chèque de caution, libellé à l'ordre du Trésor Public, est versé à la signature du contrat. Il sera restitué sous réserve d'exécution par lui des obligations lui incombant en vertu du contrat, à l'issue de l'état des lieux.

Décision n°22 du 2 mars 2012 :

Bureau n°8 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la S.A.R.L PROGRESS'SCION

Donne à bail à loyer, à compter du 6 mars 2012, à la S.A.R.L PROGRESS'SCION le bureau n°8 d'une surface de 19,76 m² et un accès aux parties communes du premier étage de l'immeuble de bureaux sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers, moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel de 197,60 € et d'une provision sur charges mensuelle de 15,80 €.

Décision n°23 du 2 mars 2012 :

Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels conclue avec la S.A.R.L. FREMER

Autorise la SARL FREMER à occuper, du 1^{er} mai au 30 septembre 2012, une portion du jardin public Correia cadastré section AE n° 328, d'une contenance approximative de 161 m², aux fins d'installation d'une terrasse de 87 m² environ avec une bande de terrain que l'Occupant devra paysager, moyennant paiement d'une redevance de 2,50 € / m² / mois (applicable à la surface de la terrasse), soit la somme globale de 1 087,50 € pour une durée de 5 mois.

Décision n°24 du 2 mars 2012 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 a la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale FO

Proroge jusqu'au 31 mars 2014 la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale FO pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers.

Décision n°25 du 2 mars 2012 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 a la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale C.F.T.C

Proroge jusqu'au 31 mars 2014 la convention de mise à disposition du 13 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale CFDT pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers.

Décision n°26 du 2 mars 2012 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 a la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale C.F.D.T

Proroge jusqu'au 31 mars 2014 la convention de mise à disposition du 13 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale C.F.D.T pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers.

Décision n°27 du 2 mars 2012 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 a la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale C.F.E-C.G.C

Proroge jusqu'au 31 mars 2014, la convention de mise à disposition du 3 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale C.F.E-C.G.C pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers.

Décision n°28 du 5 mars 2012 :

Location des salles municipales - Fixation des tarifs - Modification de la décision n° 143 du 2 décembre 2011

Modifie la décision municipale n°143 du 2 décembre 2011 comme suit :

	Réunions Electorales			
	Du lundi au jeudi	du vendredi au dimanche		
Grande salle Herbauges	350,00 €	400 ,00€		
Petite salle Herbauges	150,00 €	160,00€		
La Métairie	100,00 €	110,00€		
Le Pontreau, La Mijotière n°1,	50,00€	60,00€		
La Ludothèque, Le Séchoir, La Mijotière n°3	10.00 € / heure			

Décision n°29 du 6 mars 2012 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association ADB FORMATION

Loue, à titre gracieux, à l'association ADB les ateliers 19/20 et les espaces extérieurs du site de la Gare, du 30 mai 2012 au 6 juin 2012.

Décision n°30 du 6 mars 2012 :

Atelier 19 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association amicale des écoles publiques du centre

Loue à l'amicale des écoles publiques du centre l'atelier 19 et les espaces extérieures du site de la Gare, du 9 au 11 mars 2012, moyennant le versement de la somme de 400 € HT.

Décision n°31 du 6 mars 2012 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association du Palet Herbretais

Loue à l'association Palais Herbretais les ateliers 19/20 et les espaces extérieures du site de la Gare, du 26 au 28 mai 2012, moyennant le versement de la somme de 1 050 € HT.

Décision n°32 du 8 mars 2012 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association APABE

Loue à l'association APABE les Ateliers 19/20 et les espaces extérieurs du site de la Gare du 30 août au lundi 3 septembre 2012, moyennant le versement de la somme de 1950,00 € HT.

Décision n°33 du 8 mars 2012 :

Ateliers 19/20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec la communauté de communes du pays des Herbiers

Loue, à titre gracieux, à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers les Ateliers 19/20 et les espaces extérieurs du site de la Gare, du 28 au 31 mars 2012.

Décision n°34 du 9 mars 2012 :

Locaux sis 7 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 à la convention de mise à disposition du 16 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale C.G.T

Proroge jusqu'au 31 mars 2014 la convention de mise à disposition du 16 avril 2007 conclue avec l'Union Départementale CGT pour les locaux sis 7 rue de la Guerche – Les Herbiers.

Décision n°35 du 13 mars 2012 :

Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers convention de mise à disposition conclue avec l'IME des Herbiers

Loue, à titre gracieux, à de l'IME l'atelier n°20 et les espaces extérieurs du site de la Gare, le jeudi 14 juin 2012.

Décision n°36 du 14 mars 2012 :

Avenant n°1 à la convention d'occupation du 27 octobre 2011 conclue avec la délégation locale de la Croix-Rouge Française/Les Herbiers

Loue à la Croix Rouge les locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment n°25 sis rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 1 500 € payable trimestriellement à terme à échoir, le 1^{er} novembre, le 1^{er} février, le 1^{er} mai et le 1^{er} août.

Décision n°37 du 19 mars 2012 :

Tarifs adhésion au service Animation Jeunesse - Régie de recettes du service Animation Jeunesse

Fixe le tarif de l'adhésion annuelle du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2012, su service animation jeunesse municipal à 8 €.

Décision n°38 du 19 mars 2012 :

Tarifs d'animations - Régie de recettes du service animation jeunesse

Fixe les tarifs des activités organisées par le service animation jeunesse

Décision n°39 du 19 mars 2012 :

Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la Société FERS / CHOLET

Cède à l'entreprise FERS/Cholet 2,620 tonnes de ferraille au prix de 140 € / tonne, soit la somme de 366,80 €.

Décision n°40 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Backwards"

Met à la disposition du groupe "Backwards" une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°41 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Old Rip Van Winkle"

Met à la disposition du groupe "Old Rip Van Winkle"une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-dechaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°42 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Dickbrigade"

Met à la disposition du groupe "Dickbrigade" une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°43 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Sore Breathing Cold"

Met à la disposition du groupe "Sore Breathing Cold" une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-dechaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°44 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Scumbag"

Met à la disposition du groupe "Scumbag" une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°45 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Panic Rock"

Met à la disposition du groupe "Panic Rock" une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°46 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Homesick Blue"

Met à la disposition du groupe "Homesick Blue" une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-dechaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°47 du 21 mars 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe de M. Medhi EL MARZOUKI

Met à la disposition du groupe de M. Medhi EL MARZOUKI une salle d'une superficie de 20 m² située au rezde-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 20 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 10 €.

Décision n°48 du 22 mars 2012 :

Régie de recettes de location de salles municipales : modification d'une régie de recettes

Modifie l'article 2 de l'arrêté n°56 du 21 février 2005 comme suit : la régie est située au Centre du Lavoir, rue des Bains Douches, aux Herbiers. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Décision n°49 du 22 mars 2012 :

Régie de recettes de location de salles Herbauges : modification régie de recettes

Modifie, à compter du 1^{er} avril 2012, l'article 1 de l'arrêté n°54 du 21 février 2005 comme suit : la régie de recettes de locations de salles Herbauges a pour objet l'encaissement des produits suivants :

- Location de salle pour les manifestations à caractère non culturel,
- Location de matériel diffusion, son et lumière,
- Location de matériel divers,
- Prestation du personnel technique et sécurité,
- Remboursement de la vaisselle cassée,
- Forfait nettoyage,
- Remboursement de dégradations diverses.

Modifie l'article 2 de l'arrêté n° 54 du 21 février 2005 est modifié comme suit : la régie est située au Centre du Lavoir, Rue des Bains Douches, aux Herbiers.

Les autres dispositions de l'arrêté n° 54 du 21 février 2005 demeurent inchangées.

Décision n°50 du 22 mars 2012 :

Création d'une sous-régie de recettes de location de salles Herbauges

Institue, à compter du 1^{er} avril 2012, une sous-régie de recettes auprès de la régie de recettes des locations de salles Herbauges.

Décision n°51 du 22 mars 2012 :

Cession d'un véhicule à la société BEAUVOIS Automobiles

Cède à la société BEAUVOIS AUTOMOBILE/Les Herbiers un véhicule peugeot 206 XR pour un euro.

Décision n°52 du 22 mars 2012 :

Atelier 19 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers contrat de location conclu avec l'association des assistantes maternelles

Loue à l'association des Assistantes Maternelles l'atelier n°19 et les espaces extérieurs du site de la Gare, les 26 et 27 octobre 2012, moyennant le versement de la somme de 300,00 € HT.

Décision n°53 du 28 mars 2012 :

Tarifs de mise à disposition d'emplacements pour spectacles ambulants - Régie de recettes des droits de place des foires et marchés

Fixe les tarifs de mise à disposition d'emplacements pour les spectacles ambulants.

Décision n°54 du 28 mars 2012 :

Tarifs de l'école de musique municipale - année scolaire 2012/2013

Fixe les tarifs, pour l'année scolaire 2012/2013, des inscriptions à l'école de musique municipale.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 FEVRIER 2012 :

1 – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION 85

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'adhérer au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée à compter du 1^{er} avril 2012,
- approuver le projet de convention d'adhésion ci-annexé et autoriser M. le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à le signer,
- prévoir les crédits correspondants au budget principal compte 020-6475.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>2 – MODIFICATION REGLEMENTAIRE DU REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX (FILIERE TECHNIQUE)</u>

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le régime indemnitaire pour chaque grade des techniciens, à savoir l'ISS et la PSR, par référence aux taux et coefficients du tableau ci-dessous :

Nouveaux Grades	Taux annuel de base de la prime de service et de rendement	
Technicien principal de 1ère classe	1 400 €	16
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 289 €	16
Technicien	986 €	8

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir transformer les emplois suivants :

- au titre des promotions
 - un adjoint administratif de 2^{ème} classe en un rédacteur,
- au titre du développement des services
 - un technicien en un agent de maîtrise,
 - un adjoint technique de 2^{ème} classe en deux adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet à 50 %, soit 17 h 30 / semaine,
 - un adjoint administratif 1ère classe en un adjoint administratif de 2ème classe.

4 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- adhérer au projet de mutualisation de moyens avec la Communauté de communes du Pays des Herbiers,
- approuver le projet de convention correspondant et l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

5 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement suivant le tableau ci-dessous :

	Montant des AP		Montant des CP					
N°ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2012	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2012)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2012)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2012	2 013	2 014	
10107001	Pôle d'enseignement artistique	7 811 141,88	-107 909,21	7 703 232,67	7 483 232,67	220 000,00	0,00	0,00
10107002	Place des Droits de l'Homme	2 200 000,00	384 000,00	2 584 000,00	1 334 870,58	450 000,00	600 000,00	199 129,42
10107003	Programme de rénovation de la voirie : Chaussées, trottoirs, réseaux et installations de voirie	3 799 888,61	72 064,03	3 871 952,64	3 771 952,64	100 000,00	0,00	0,00
9201001	Restauration de l'Eglise Saint Pierre	1 600 000,00	100 000,00	1 700 000,00	92 705,19	870 000,00	737 294,81	0,00
9201101	Centre d'accueil enfance Ardelay	1 000 000,00	210 000,00	1 210 000,00	66 689,84	950 000,00	193 310,16	0,00
9201102	Aménagement CTM	2 000 000,00	450 000,00	2 450 000,00	1 515,00	948 000,00	1 500 485,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, trois conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (Thierry COUSSEAU, Marie-Bernadette JACQUES, Joseph LIARD).

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à la majorité des voix, trois conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (Thierry COUSSEAU, Marie-Bernadette JACQUES, Joseph LIARD) et trois conseillers municipaux ayant voté "contre" (Jean-Yves TRICOT, Paule RONDEAU et Jean-Pierre RICHOU).

7 - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord au versement de cette indemnité pour l'année 2011, à hauteur de 100 % du montant maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, un conseiller municipal ayant déclaré s'abstenir (Jean-Marie GIRARD).

8 - TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- appliquer les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2012 :

OBJET	Tarif 2011	Tarif 2012
Branchement électrique par jour	1,95	2,00
Présentation voiture véhicule par jour	1,90	1,95
Stand forain et manège ml et par jour	2,20	2,25
Stands et camions le ml et par jour	0,51	0,55
Terrasses de café par m² et par mois	2,45	2,50
Marché St Pierre		
Emplacement dans les boxes le ml et par jour	2,05	2,10
Vitrine réfrigérée par jour	1,45	1,50
Etalage intérieur le ml et par jour	1,25	1,30
Etalage extérieur le ml et par jour	0,95	1,00
Fonds d'animation		
Emplacement dans les boxes le ml et par jour	0,21	0,21
Vitrine réfrigérée par jour	0,15	0,15
Etalage intérieur le ml et par jour	0,13	0,13
Etalage extérieur le ml et par jour	0,10	0,10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

9 - GARANTIE D'EMPRUNT A L'A.D.A.P.E.I. DE VENDEE POUR FINANCER DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) (RUE DE L'INDUSTRIE)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les dispositions suivantes :

Article 1: ACCORD DU GARANT

La Commune des Herbiers accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'A.D.A.P.E.I. de Vendée, auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant en principal de 365 000 € dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PRET

Le montage de l'emprunt est articulé autour d'un prêt de 365 000 € amortissable sur 15 ans sur la base d'un taux fixe de 3,82%. Le remboursement de l'emprunt se fait par échéance mensuelle et amortissement constant.

Article 3: DECLARATION DU GARANT

La Commune des Herbiers déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4: APPEL DE LA GARANTIE

Au cas où l'A.D.A.P.E.I. de Vendée ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande de la Caisse d'Epargne adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

Article 5 : ÉTENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

M. le Maire des Herbiers est autorisé à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse d'Epargne et l'A.D.A.P.E.I. de Vendée, et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

10 - TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES - AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de dématérialisation des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- l'autoriser à signer l'avenant à la convention "ACTES".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

11 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 8 NOVEMBRE 2010

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider la modification de la délibération du 8 novembre 2010 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire quant aux attributions définies au 4°,
- adopter les dispositions ci-après :
 - « 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation, dans la limite du seuil de 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, le Maire ayant déclaré s'abstenir.

12 - RACCORDEMENT D'UN RESEAU DE CHALEUR A LA CHAUFFERIE BOIS – SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES TERRAINS DE VENDEE HABITAT AU PROFIT DE LA VILLE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dispositions du projet de convention de création d'une servitude de passage de canalisation sur la propriété de VENDEE HABITAT,
- l'autoriser, ou le 1^{er} adjoint, à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

13 - RESERVE FONCIERE – ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS CHAMPS DE LONGUENAY APPARTENANT AUX CONSORTS LIBAUD

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°3486 (7172 m²) moyennant le prix de 6 €/m²,
- l'autoriser, ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces à cet effet, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décider de prélever les crédits nécessaires au budget principal 2012 opération 9002 compte 824.2118.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>14 - MISSIONS DE SURVEILLANCE ET MAITRISE FONCIERE CONFIEES A LA SAFER POITOU-CHARENTES – AVENANT A LA CONVENTION DES 9 ET 19 MARS 2011</u>

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de modifier l'objet de convention de surveillance et maîtrise foncière des 9 et 19 mars 2011 en renonçant à confier à la SAFER une mission de veille foncière, les notifications des projets de vente de terres classées en zone A et N étant désormais transmises à la Communauté de Communes qui les adressera à la Ville,
- adopter le projet d'avenant à ladite convention et l'autoriser, ou le 1^{er} Adjoint, à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

15 - ZONES D'ACTIVITES – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS A BATIR

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération du 5 juillet 2010 avec effet au 1^{er} avril 2012,
- adopter les prix de vente des lots des zones d'activités tels que proposés ci-dessous, applicables au 1^{er} avril 2012 :

	PRIX DE VENTE DES LOTS				
ZONES	2010		A compter du 1 ^{er} avril 2012		
D'ACTIVITES	Lots situés en 1 ^{er} rideau	Lots situés en 2 ^{ème} rideau	Lots situés en 1 ^{er} rideau	Lots situés en 2 ^{ème} rideau	
EKHO 1	/	19 € H.T. / m²	/	20 € H.T. / m²	
EKHO 4	25 € H.T. / m²	21 € H.T. / m²	26 € H.T. / m²	21 € H.T. / m²	
LE BOIS JOLY	10 € H.T. / m²	/	/	10 € H.T. / m²	
LA MAINE	60 € H.T. / m²	60 € H.T. / m²	65 € H.T. / m²/	65 € H.T. / m²	

16 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES TÉLÉCOM – STADE MASSABIELLE – LES HERBIERS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de la mise à disposition du terrain cadastré section S n°112 pour continuer l'exploitation des systèmes de radiocommunications au profit de la société BOUYGUES TÉLÉCOM,
- approuver le projet de convention et l'autoriser, ou le 1^{er} adjoint, à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

17 - REALISATION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CREATION ET DE REPARATIONS SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord pour lancer l'appel d'offres en vue d'aboutir à la mise en place, pour les travaux de création ou de réparation du réseau d'assainissement, d'un marché à bons de commande,
- fixer le seuil minimum des commandes annuelles à 50.000 € HT et le seuil maximum des commandes annuelles à 500.000 € HT,
- l'autoriser ou le 1er adjoint, à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation et l'exécution de celui-ci tel qu'il sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

18 - REVISION DES STATUTS DU SYDEV

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de l'adoption des statuts du SyDEV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

19 - DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ANNUELLE ATTRIBUEE AUX TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL CONSECUTIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 15 000 euros,
- s'engager à donner suite aux opérations de remise à niveau dans un délai de 1 mois à compter la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette remise à niveau, à hauteur de 15 000 €, étant précisé que la signature de convention de cette nature fait l'objet d'une délégation par délibération du Conseil municipal du 8 novembre 2010.

20 - DELIBERATION MODIFICATIVE COMPLETANT LA DECISION N°2010-165 DU 8 NOVEMBRE 2010 PRESCRIVANT LA MISE A L'ETUDE DE LA CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) PAR REVISION DE LA ZPPAUP ET FIXANT LES MODALITES DE CONCERTATION

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- confirmer la mise à l'étude de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP,
- fixer les modalités de concertation,
- procéder à la consultation en vue de la désignation d'un prestataire extérieur pour la réalisation de l'étude,
- solliciter toute subvention pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à cette élaboration,
- l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

21 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la constitution de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine telle que proposée ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

22 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART DE L'ARTISTE ANNE SIGNORET

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition d'un tryptique, appartenant à Mme Anne Signoret, au prix de 2 400,00 €,
- décider de prélever les crédits au budget principal compte 024-2161 opération 9008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, un conseiller municipal ayant déclaré s'abstenir (Daniel BOUDAUD).

23 - ADHESION DE LA VILLE A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'adhérer à l'association ANDES,
- verser une cotisation de 210 €, les crédits étant prélevés sur le compte 0201-6281 du budget primitif,
- désigner Jacky GAUTIER, Adjoint aux Sports, en qualité de représentant de la Commune auprès de cette association.

24 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le programme des actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité à réaliser pour l'année 2011-2012,
- approuver le montant global de ce programme de 41 000 € et décider d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012,
- approuver le projet de convention et l'autoriser, ou l'adjoint en charge des affaires scolaires, à le signer,
- l'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

25 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A LA TIBOURGERE ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CENTRE VILLE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir décider :

- la construction d'un nouveau groupe scolaire à la Tibourgère de 8 classes (3 maternelles, 4 élémentaires et 1 CLIS) + Accueil périscolaire + cantine,
- la réhabilitation du groupe scolaire de centre ville sur le site Jacques Prévert.

26 - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES - ANNÉE 2012

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer à 1 122,35 € par élève en maternelle et 479.27 € par élève en élémentaire, la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2012,
- approuver le tableau de répartition ci-dessous,

	2012			
ÉCOLES	Nombre d'élèves	Par élève	Total	
Maternelle BRANDON	159	1 122.35 €	178 452.97 €	
Maternelle PETIT BOURG	96	1 122.35 €	107 745.19€	
Maternelle ARDELAY	104	1 122.35 €	116 723.96 €	
Total Maternelle	359	1 122.35€	402 922.12 €	
Elémentaire BRANDON/SAINT JOSEPH	260	479.27 €	124 610.08 €	
Elémentaire PETIT BOURG	131	479.27 €	62 784.31 €	
Elémentaire ARDELAY	200	479.27 €	95 853.91€	
Total Elémentaire	591	479.27 €	283 248.30 €	
TOTAUX			686 170.42 €	

- décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

27 - <u>SUBVENTION AUX RESTAURANTS SCOLAIRES DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES – ANNEE 2012</u>

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'allouer une subvention de :
 - 9 468.50 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles du Petit-Bourg,
 - 17 339.50 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles d'Ardelay,
 - 36 366.85 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles du Brandon et de Saint Joseph,
- l'autoriser à procéder aux mandatements correspondants,
- décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

■ <u>DU 26 MARS 2012</u>:

1 - LISTE DES EMPLOIS PERMETTANT L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

M. Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ce logement de fonction.
- imputer les dépenses éventuelles afférentes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- transformer les emplois suivants :
 - 1°) au titre du développement des services :
 - 1 Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe,
 - 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 24h hebdomadaires en Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 27h hebdomadaires,
 - 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe en 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe.

2°) au titre des avancements de grade 2012 :

- 1 Ingénieur en 1 Ingénieur principal,
- 1 Technicien en 1 Technicien principal 2^{ème} classe,
- 1 Technicien principal 2^{ème} classe en 1 Technicien principal 1^{ère} classe,
- 1 Animateur en 1 Animateur principal 2^{ème} classe,
- 1 Educateurs sportif en 1 Educateur sportif principal 2^{ème} classe,
- 1 Agent de maîtrise en 1 Agent de maîtrise principal,
- 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe en 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- 5 Adjoints techniques 1^{ère} classe en 5 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe,
- 3 Adjoints techniques de 2^{ème} classe en 3 Adjoints techniques de 1^{ère} classe,
- 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 Adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- 1 Adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- 1 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe en 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- 1 Gardien de police municipale en 1 Brigadier de police municipale ;

- créer les emplois suivants :
 - 2 emplois d'Agent social de 2^{ème} classe à temps non complet, à 50 %, soit 17h30 hebdomadaires,

en application de l'article 3, alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26.01.1984, dans le cadre des emplois saisonniers de l'année 2012 :

- 5 emplois temporaires d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour une durée de 8 mois en ETC (Equivalent Temps Complet),
- 23 emplois temporaires d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour une durée de 28 mois en ETC,
- 9 emplois temporaires d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée de 7 mois en ETC,
- 4 emplois temporaires d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, pour une durée de 24 mois en ETC, pour l'opération Brigade verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE, DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - DEFINITION DE CRITERES D'ATTRIBUTION POUR L'INDEMNITE DE FRAIS DE TRANSPORT

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier la liste des fonctions arrêtées par délibération du 25 mai 1999 modifiée, comme énoncé cidessus,
- allouer selon les modalités définies aux agents remplissant ces fonctions une indemnité forfaitaire dont le montant est égal à celui prévu par l'arrêté du 5 juillet 1991 (210 € par an) et qui suivra les revalorisations réglementaires,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

5 - MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la modification de la prise en charge des frais de déplacement des agents relatifs aux formations organisées par le CNFPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>6 – MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR LES RESPONSABLES UNIQUES DE</u> BATIMENT

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le versement mensuel à chaque responsable unique de bâtiment d'un complément de régime indemnitaire forfaitaire de 75 € brut défini en fonction du régime indemnitaire applicable à la filière et au grade de l'agent concerné et conformément aux délibérations du 24 septembre 2007, du 22 mars 2010 et du 6 février 2012,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ce complément de régime indemnitaire,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

7 - COTISATION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération du 14 mars 2011, le Conseil municipal a décidé d'attribuer au Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal (C.O.S.) une somme de 44 977 €, représentant 0,85 % du montant des natures 6411-6413-6416-6417 et 64831 du compte administratif de l'exercice 2009, soit 5 291 416 €.

Pour 2012, il est proposé de verser au C.O.S. la somme de 47 866 €, représentant 0,85 % du total des natures ci-dessus du compte administratif 2010, soit 5 631 290 € (hors personnel non permanent et de remplacement).

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique et Ressources générales du 15 mars 2012,

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord au versement de la somme de 47 866 € au C.O.S. au titre de l'année 2012,
- l'autoriser à procéder à son mandatement,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012, compte 020-6474.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

8 - REMBOURSEMENT DE SALAIRE - REMISE GRACIEUSE ACCORDEE A UN AGENT DE LA VILLE ADMIS A LA RETRAITE SUITE INVALIDITE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse partielle sollicitée par l'agent pour un montant de 1 300 €,
- autoriser la mise en place de ce remboursement avec l'agent et l'organisme gestionnaire,
- imputer les recettes afférentes sur le budget principal 2012 compte 020-6419.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, deux conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir.

9 - AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE GESTION SIGNEE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'avenant n°1 à la convention d'assistance et de gestion pour les agents affiliés à la CNRACL,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer ledit avenant,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

10 - MUTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL - SUBVENTION à la M.N.T.

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord au versement d'une subvention de 41 260,26 € à la M.N.T. au titre de l'année 2012,
- l'autoriser à procéder à son mandatement,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012, compte 020-6474.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

11 - CONVENTION DE PARTAGE DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE DU VENDEOPOLE DU HAUT BOCAGE VENDEEN SITUÉ AUX HERBIERS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- résilier la convention de partage de taxe professionnelle du 30 juillet 2004,
- conclure un nouvel accord conventionnel entre les parties co-contractantes susmentionnées en matière de partage de fiscalité professionnelle du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen situé aux Herbiers,
- approuver le projet de convention de partage et l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Président de séance propose au Conseil municipal de bien vouloir adopter le compte administratif de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, six conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir.

13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, six conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir.

14 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir affecter les résultats de l'exercice 2011. Il est précisé que ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, six conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir.

15 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2011

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville des Herbiers en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>16 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2012</u>

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- voter les taux d'imposition ci-dessous pour l'exercice 2012 :
 - taxe d'habitation : 24,11 %,
 - taxe foncière bâtie: 13,00 %,
 - taxe foncière non bâtie : 59,27 %,
 - cotisation foncière des entreprises : 21,18 % + majoration spéciale de 1,23 % soit 22,41 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, six conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir.

17 - PARTICIPATIONS AU SYDEV ET A VENDEE EAU

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider le versement de participations au SyDEV et à Vendée Eau dont les crédits sont prévus au budget 2012.
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Outre les subventions qui font l'objet d'une délibération spécifique, les commissions municipales proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant	Imputation
<u>1 - Subventions sociales</u>		
FMH	160,00	025-6574
FLEUR DE SON	160,00	025-6574
RESTOS DU CŒUR	1 000,00	025-6574
LES AMIS DE LA SANTE	110,00	025-6574

VIE LIBRE		110,00	025-6574
LA CROIX D'OR		110,00	025-6574
LUDOTHEQUE FAMILLES RURALES		4 000,00	025-6574
APATE		12 000,00	64-6574
FAMILLES RURALES		12 000,00	64-6574
	Sous-total	29 650,00 €	
2 - Subventions administratives			
FDSEA		1 000,00	0201-6574
COMITE DES FETES D'ARDELAY		1 000,00	0201-6574
	Sous-total	2 000,00 €	
3 - Subventions administratives exceptionne	elles		
ASSOCIATION METEO DES HERBIERS		1 000,00	020-6574
RESIDENTS DU QUARTIER DES ANTILLES		150,00	020-6574
	Sous-total	1 150,00 €	
	TOTAL	32 800,00 €	

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- suivre les propositions de ses commissions et donner son accord aux subventions sus-désignées,
- l'autoriser à procéder aux mandatements correspondants,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

M. le Maire soumet au vote du Conseil municipal l'attribution des subventions sus-désignées sauf celle pour la FDSEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

M. le Maire soumet au vote du Conseil municipal l'attribution d'une subvention à la FDSEA. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, n'adopte pas cette proposition à la majorité des voix (4 votes "pour", 16 votes "contre", 12 conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir).

19 - REALISATION DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ZERO DESHERBANT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter une aide financière auprès du GAL Les Herbiers Saint-Fulgent dans le cadre du programme Leader pour la réalisation d'un guide éco-jardinage,
- l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'établissement du dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

20 - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider le transfert à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers de la compétence suivante : actions, soutiens financiers en faveur du développement d'un nouveau mode de garde des jeunes enfants avant leur scolarisation limité aux crèches d'entreprises.

21 - ZONE D'ACTIVITES EKHO 4 – CESSION DU LOT C1a A LA S.C.I. JST IMMOBILIER

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider la cession du lot C1a (XR 110), d'une contenance de 1 616 m², à la SCI JST IMMOBILIER ou toute autre société (liée à Thierry FAUCHARD) s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 21 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 17,33 €),
- décider d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant) une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autoriser l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature authentique de vente,
- décider de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de M^e LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente dont la signature devra intervenir avant le 31 décembre 2012 (à défaut, l'offre de vente deviendra caduque).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

22 - LOTISSEMENT A USAGE D'HABITATION "LEA" - TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition, à titre gracieux, des biens cadastrés section R n°2318, 2319, 2321, 2322, 2332 constituant les voies et espaces communs du lotissement "Léa" qui seront intégrés dans le domaine public routier communal,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer tous actes nécessaires, les frais étant à la charge du cédant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

23 - ECHANGE DE TERRAINS RUE MONSEIGNEUR MASSE AVEC LES CONSORTS DAVIAUD

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter l'opération d'échange indiquée ci-dessus, sous réserve du versement d'une participation voirie / réseaux de 4 545,99 € dont le paiement d'effectuera en trous termes :
 - le 10 octobre 2012 au plus tard : 1 515 €,
 - le 10 novembre 2012 au plus tard : 1 515 €,
 - le 10 décembre 2012 au plus tard : 1 515,99 € ;
- le charger de signer toutes pièces à cet effet (notamment un avant-contrat), l'étude de M^e LEVAUFRE / Les Herbiers (retenue par les consorts DAVIAUD) étant chargée de la rédaction de l'acte.

24 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DEMOLITION D'UN BATIMENT- AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 au marché construction d'un restaurant scolaire et la démolition d'un bâtiment des lots 2– Gros œuvre, et 12 Electricité courants faibles et forts,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>25 - EFFACEMENT DE RESEAUX - RUE DU BOIS JOLY D'ARDELAY — VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION</u>

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'effacement de réseaux de la Rue du Bois Joly présenté par le SyDEV qui en assurera la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre,
- approuver le plan de financement établi par le SyDEV,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer une convention à intervenir entre le SyDEV et la Ville pour cette opération ainsi que toutes les autres pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération,
- l'autoriser à prélever les crédits nécessaires sur le budget 2012 / opération 9010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>26 - REALISATION DE L'ACTION "SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC"</u>

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- confier au SyDEV, dans le cadre du Plan Climat Energie Collectivité, la réalisation de l'action " suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public",
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action "Suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

<u>27 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6 FEVRIER 2012</u>

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir modifier la délibération du 6 février 2012 et désigner les membres suppléants pour les représentants de la Commune.

28 - AIDE AUX INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION – ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès du Conseil Général les subventions dans le cadre de l'aide aux interventions musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2011-2012,
- l'autoriser à signer le dossier unique de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

29 - REPORT DU SPECTACLE D'ALEX LUTZ - REMBOURSEMENT DES BILLETS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à rembourser, si nécessaire, les 270 spectateurs inscrits pour un montant total de 4 526 €, les crédits étant prélevés sur le compte 33 2-6188 du budget du service culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

30 - SUBVENTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS ET CENTRES DE VACANCES

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les conclusions de la commission et approuver les modes de calcul des subventions municipales aux accueils péri-scolaires et aux centres de vacances,
- donner son accord pour le versement des régularisations 2011 et des acomptes 2012 arrêtés chacune des 2 associations,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer à 579,09 € la participation demandée aux communes de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et à 723,86 €, celles des communes extérieures,
- l'autoriser à faire recette des sommes correspondantes.